

Droit social et contrat de travail dans le sport

1 journée pour optimiser la rédaction d'un contrat de travail avec un spécialiste du droit social dans le sport

PROGRAMME

1. Quel droit du travail applicable au sport ?

Quelles règles du Code du Travail s'appliquent et comment les appliquer au mieux ?

L'application de la loi de 2015

2. Les contrats de travail dans le sport

Bien choisir son contrat de travail (CDD, CDI, intermittent, à temps partiel...)

Le CDD spécifique

Savoir appliquer la bonne convention collective

Identifier le champ d'application de CCN Sport

et autres conventions spécifiques (rugby, basket, foot)

Articuler les conventions collectives

Quel contrat avec un entraîneur ou un éducateur depuis

l'arrêt du 17/12/2014 ?

3. La gestion du temps de travail

Le choix du contrat

Les clauses du contrat

Mise en œuvre des règles prévues par les conventions collectives propres au sport

4. Comment réduire les risques et pièges

Insérer les bonnes clauses

Rupture du contrat de travail : comment la sécuriser au mieux

Maîtriser le coût de la rupture du contrat

Sanctions et discipline : comment agir ?

INTERVENANT

David JACOTOT est l'expert du droit social dans le sport, il a participé à la rédaction de la CCN sport et anime les sessions Fast Sport pour des spécialistes RH.

"Après la signature en juin 2015 de la loi visant à protéger juridiquement et socialement les sportifs de haut niveau et la parution du texte sur le CDD spécifique, il est indispensable de bien assimiler les dispositifs et l'actualité sociale."

OBJECTIFS

- Approfondir les connaissances en droit social pour les RH & DAF, les juristes et avocats dans le sport
- Optimiser la relation de travail
- Opter pour les bonnes clauses
- Détecter et résoudre les problématiques liées à l'application de la CCN Sport

PUBLIC

Tout public marketing ou juridique en fédération, clubs, chez l'annonceur. Avocats, juristes, DRH et DAF
Agrément CNB 13-047

DATES

6 Juin 2019, Paris

DURÉE

1 jour / 7 heures

PÉDAGOGIE

Alternance de données de cadrage et d'atelier pratique.
Support de formation incluant la jurisprudence à date.

J-7 : questionnaire d'évaluation initiale

J+1 : évaluation & satisfaction

J+30 : évaluation des acquis

TARIF

960€ HT

PARTICIPANT Signataire**SESSION DU** ___ / ___ / 2020

Nom

.....

Prénom

.....

Entreprise

.....

Fonction

.....

Tel Portable

.....

Email

.....

COORDONNÉES ENTREPRISE & DEMANDEUR

Entreprise

.....

Nom & prénom

.....

Fonction

.....

Tel.

.....

Email

.....

Adresse

.....

Code postal

.....

Ville

.....

 Facturation à l'entrepriseConvocation à envoyer : au participant au demandeur Financement OPCA

La demande de stage est-elle déjà effectuée auprès de l'OPCA ?

 Oui Non

OPCA

.....

N° adhérent

.....

Contact

.....

Référence de la demande de stage :

.....

Signature et cachet de l'entreprise

Date / /

.....

 J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription et d'annulation mentionnées au versoBulletin à envoyer par mail à contact@fast-sport.fr ou **FAST SPORT** au **23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris**



FAST SPORT

**LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS**

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis
75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13
contact@fast-sport.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de Fast Sport avant le début du stage. FAST SPORT se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

- En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST SPORT.

- En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Fast Sport au premier jour de la formation, FAST SPORT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCA par la suite.

- Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi si mentionné au programme, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

- Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage à tout moment si le nombre de participants est insuffisant. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'annulation par FAST SPORT.

- FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients (entité, logo, verbatim et session suivie).

CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.

- Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 300€ sera appliquée.

- Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus.

- Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.



FAST SPORT

**LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS**

N° FORMATEUR 11 75 42302 75